

COVID 19
SÉANCE DE PRATIQUE CHAMBRE DE LA FAILLITE DU 16 AVRIL 2020

Mesdames, Messieurs et Maîtres,

Les mesures exceptionnelles liées à l'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement en raison du COVID -19 seront toujours en vigueur le 16 avril prochain. Ces mesures prévoient que seules les demandes jugées urgentes sont traitées par la Cour supérieure.

Dans les circonstances, les mesures suivantes s'appliqueront pour la séance de cour de pratique en matière de faillite prévue le 16 avril 2020.

AUCUNE DEMANDE NE SERA ENTENDUE
EN PERSONNE EN SALLE DE COUR

Seules les demandes urgentes et en homologation de proposition seront acheminées à un juge pour être étudiées, le tout selon la procédure plus amplement décrite ci-après.

Tous les dossiers portés au rôle du 16 avril 2020 à Gatineau seront remis à la séance du 13 mai 2020, sans autre avis.

Les procès-verbaux mentionneront que :

- la remise est ordonnée d'office par le Tribunal en raison de la situation d'urgence sanitaire COVID-19 ;
- tout délai expirant entre le 12 mars et le 15 mai 2020 est automatiquement prorogé au 15 mai 2020 ;

En conséquence, la salle d'audience sera fermée le 16 avril 2020.

Ainsi, les avocats et les parties non représentées qui croient qu'une ordonnance urgente doit être émise ou qu'une entente peut être homologuée dans un dossier porté sur le rôle devront en informer la Cour **par courriel au plus tard à 16 h 30 le 31 mars 2020**, à l'adresse suivante :

cscivilegatineau@justice.gouv.qc.ca

L'objet du courriel ne doit contenir que le numéro de dossier. Tous les documents requis pour l'émission des ordonnances recherchées devront accompagner les demandes.

La demande sera acheminée à un juge, qui décidera s'il est en présence d'une urgence ainsi que de la manière dont la demande sera traitée dans les jours suivants, le cas échéant.

Il sera possible pour le juge d'utiliser tous les moyens technologiques, comme les conférences téléphoniques enregistrées, pour faire de la gestion ou pour rendre certains jugements, le tout à distance.

Merci à l'avance de votre essentielle et précieuse collaboration.

CAROLE THERRIEN J.C.S.

Le 26 mars 2020